Accord

portant sur

la composition des délégations en réunion plénière de négociation pour les années 2023 à 2026

Entre les soussignés :

La Caisse Régionale de Crédit agricole Atlantique Vendée, dont le siège est à Nantes, représentée par sa Directrice du Développement Humain et de la Communication Madame Sandrine FERMI,

Et les organisations syndicales représentatives :

CFDT, représentée par Pascal PLANCHOT

SNECA-CGC, représentée par Olivier PERROW

SUD-CAM, représentée par Olivier CHESWAS BOURDELEY.

Article 1 – Nombre de participants aux réunions de négociations

Par dérogation aux dispositions légales, les parties ont décidé de manière unanime de fixer la composition des délégations syndicales de négociation à 6 personnes pour chaque section syndicale. Chaque section syndicale dispose de la possibilité d'inviter deux salariés de l'entreprise, sans pour cela dépasser le nombre composant sa délégation.

Article 2 - Durée de l'accord

Le présent accord prend effet au 1er janvier 2023 et est conclu pour une durée déterminée de 4 ans, en cohérence avec la durée des mandats. Il cessera de produire ses effets le 31 décembre 2026.

Article 3 - Dépôt et publicité

Conformément aux dispositions de l'article D. 2231-2 du code du travail, Le présent accord sera déposé par la Caisse Régionale auprès de la Direction Départementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDEETS) de Loire Atlantique en publiant ce dernier sur la base nationale des accords collectifs de manière anonyme et en version complète, ainsi qu'au greffe du Conseil des Prud'hommes de Nantes.

En outre, un exemplaire sera remis à chaque organisation syndicale.

Le présent accord fera également l'objet d'une mise en ligne sur l'espace Info RH de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

SF

Fait à Nantes, le 22/03/2023

La Directrice du Développement Humain et de la Communication de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée	Le Délégué Syndical CFDT	Le Délégué Syndical SNECA-CGC	Le Délégué syndical SUD-CAM
S. FERMI	Pascal PLANCHOT	Olivier PERRON	Olivier CHESNAIS BERNADSKY